YERRES

Service Sports/Loisirs/Jeunesse
N° tél. : 01.69.49.79.00
N/Réf. : NDA/AB/TB/DB

DECISION N° 98/10

OBJET : contrat d'engagement entre la Ville d'Yerres et « l'Atelier du Son et de la Voix » se produisant à « La Clef de Si » le vendredi 30 janvier 1998

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise le 30 janvier 1998 un concert au café musique « La Clef de Si »,

DECIDE

DE signer un contrat d'engagement avec « l'Atelier du Son et de la Voix », représentant le groupe « Les Cinglés », 13 place Sémard 78210 Saint-Cyr-l'Ecole, afférent à l'organisation d'un concert, le 30 janvier 1998 à « La Clef de Si », pour un montant de 5 000 Francs.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget communal, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 2514, nature 6228.

Fait à Yerres, le 23 janvier 1998

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 6 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE